

Société d'Escrime de Neuchâtel



Neuchâtel, mars 2014

Location du Matériel de la SEN

Chers Membres,

Afin de vous éviter des frais de matériel trop importants à vos débuts et de vous permettre ainsi de savoir si vous allez continuer à pratiquer l'escrime, la société d'escrime de Neuchâtel vous propose une location du matériel à un prix préférentiel jusqu'au terme de la 2^{ème} saison¹ à dater de votre arrivée :

- Admission durant le 1^{er} semestre (août à janvier)

CHF 50.00

Valable jusqu'au terme de la 2^{ème} saison

- Admission durant le 2^{ème} semestre (février à juin)

CHF 30.00

Valable jusqu'au terme de la 2^{ème} saison

Dès la 3^{ème} saison, nous vous encourageons vivement à acheter votre propre matériel. Vous pouvez vous adresser à Maître Bozier pour l'achat de votre équipement. Par ailleurs, chaque année, notre maître d'armes organise un troc. Il affiche également sur le panneau d'affichage les occasions en cours de saison.

Cependant, si vous souhaitez continuer à louer le matériel, nous vous proposons en location, dès la 3^{ème} saison, trois variantes possibles :

- Location 1 article (masque, veste ou épée) : forfait A

CHF 20.00 / saison

- Location 2 articles (parmi masque, veste et épée) : forfait B

CHF 40.00 / saison

- Location 3 articles (masque, veste et épée) : forfait C

CHF 50.00 / saison

Ce matériel reste à la salle d'armes. En cas de défectuosité, merci d'en informer le Maître d'armes. Les frais de réparation sont à charge de la SEN sauf en cas de bris de lame. Les lames cassées sont à charge du tireur (tireuse).

¹ La saison s'étend du 1^{er} août au 31 juillet

Société d'Escrime de Neuchâtel



Nous comprenons que de temps à autre, un élément ou l'autre puisse être en réparation ou en instance d'achat, c'est pourquoi nous prêtons à titre exceptionnel une partie de ce matériel et ceci pour un laps de temps limité.

Afin de pouvoir laisser le matériel de la salle en libre accès, merci de bien vouloir suivre les points importants suivants :

Pour les débutants :

- Le matériel pris doit être replacé au même endroit d'où il a été pris
- Si, durant l'entraînement, le matériel se casse ou est défectueux, prévenir immédiatement le maître d'armes
- Prenez soin du matériel

Pour les autres membres :

- Le matériel peut vous être prêté à titre exceptionnel. Ce matériel ne sera en aucun cas gardé à domicile ou stocké dans les sacs d'escrime.
- Comme pour les débutants, le matériel se range après utilisation
- Si le matériel est cassé ou défectueux, avertir immédiatement le maître d'armes.
- En cas de matériel privé cassé ou défectueux, vous pouvez vous adresser au Maître pour la réparation. Les frais de remplacement ou de remise en état vous seront facturés par le Maître.
- Le tarif des réparations est affiché dans la salle. Les réparations se paient comptant.
- Prenez soin du matériel

Au terme de la saison, les locataires pourront être sollicités pour laver du matériel (masques, vestes en particulier)

Nous vous remercions d'avance de bien vouloir suivre ces règles

Le comité